



PANORAMA DE PRESSE

10/06/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (7 Documents)

Sud Ouest - 10/06/2010 - [Un climat favorable](#) (545 mots)

BERNARD THIBAUT Aujourd'hui au congrès de Tours, François Chérèque partagera la vedette avec le secrétaire général de la CGT

L'Humanité - 10/06/2010 - [Pétitions CGT pour la retraite dans le bureau de Woerth](#) (72 mots)

A la tête d'une délégation de la CGT, Bernard Thibault a déposé hier, au ministère du Travail, 214 188 exemplaires, signés, d'une carte-pétition défendant d'autres « solutions » pour les retraites qu...

Le Progrès - 10/06/2010 - [Retraites : « tout le monde va y perdre » « Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme](#) (263 mots)

Retraites : « tout le monde va y perdre » « Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme que tout le monde va y perdre », a déclaré hier Bernard Thibault, qui venait de remettre au minis...

La Voix du Nord - 10/06/2010 - [La CGT devient un syndicat de second rang chez Renault-Douai, FO reste en tête, SUD fait une percée](#) (632 mots)

Les élections professionnelles qui se sont déroulées lundi soir et mardi à Renault-Douai débouchent sur un séisme : les deux CGT ne dépassent pas la barre des 10 % et ne sont plus, depuis la loi su...

Le Monde - 10/06/2010 - [Gilbert Garrel succède à Didier Le Reste à la tête de la CGT-cheminots](#) (143 mots)

Gilbert Garrel devrait succéder à Didier Le Reste, 55 ans, en novembre à la tête de la fédération des cheminots CGT, premier syndicat de la SNCF. La candidature de M. Garrel, qui dirige l'Union des c...

Le Monde - 10/06/2010 - [François Chérèque La trempe du réformiste](#) (2038 mots)

A 54 ans, il entamera son troisième et dernier mandat à la tête de la CFDT, après le 47e congrès confédéral qui se tient à Tours jusqu'au 11 juin. A quoi pensera-t-il, ce jeudi dans la soirée, au mom...

Valeurs Actuelles - 10/06/2010 - [Le nouveau Chérèque](#) (477 mots)

A l'occasion de l'ouverture, à Tours, le 7 juin, du 47e congrès de la CFDT, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le revirement de François Chérèque (photo). Il suffit en effet de remonter à 2003 p...

Actualité sociale (2 Documents)

Les Echos - 10/06/2010 - [Dialogue social dans les TPE : le laboratoire des Hautes-Alpes](#) (502 mots)

...

Les Echos - 10/06/2010 - [Portage salarial : une majorité de syndicats toujours hostile à l'accord](#) (462 mots)

Patronat et syndicats continuent de s'affronter autour de la possibilité pour les agences d'intérim de gérer des opérations de portage, alors qu'ils doivent décider aujourd'hui s'ils ratifient ou non le projet d'accord.

Protection sociale (10 Documents)

La Croix - 10/06/2010 - [Pourquoi taxer les seuls revenus de plus de 11 000 € pour financer les retraites ?](#) (419 mots)

Dans le cadre de la réforme des retraites, le gouvernement s'apprêterait à instituer une taxe sur les revenus supérieurs à 11 000 € par mois.

La Croix - 10/06/2010 - [Les retraites, éternel sujet de débat à la CFDT](#) (609 mots)

Le 47e congrès de la CFDT a approuvé, hier, à 86,8 % le bilan de la direction sortante. Les militants discutent des questions d'allongement de la durée de cotisation et de la convergence entre régimes de retraite

La Tribune - 10/06/2010 - [Allègements de charges : le Medef se raidit](#) (264 mots)

Le mouvement patronal rappelle son opposition à l'annualisation du mode de calcul des allègements de cotisations.

La Tribune - 10/06/2010 - [Les comptes de la Sécu moins dégradés que prévu](#) (585 mots)

Grâce à des rentrées de cotisations en hausse, le déficit 2010 de la Sécurité sociale devrait être inférieur de 3,7 milliards d'euros aux prévisions. Mais, à 26,8 milliards, il atteint un record historique.

Le Monde - 10/06/2010 - [Retraite, emploi, salaire : les fonctionnaires à la diète](#) (560 mots)

LE BESOIN de financement des retraites des fonctionnaires, qui représentent 20 % seulement des cotisants, s'élève à 16 milliards d'euros en 2010. Soit la moitié du déficit de l'ensemble du système fr...

Les Echos - 10/06/2010 - [Départs anticipés : bras de fer avec le gouvernement](#) (421 mots)

La CFDT redoute une remise en cause du dispositif des carrières longues, qui permet aux salariés qui ont commencé à travailler jeunes de partir plus tôt.

Les Echos - 10/06/2010 - [Retraites : les militants de la CFDT tentés par la radicalisation](#) (717 mots)

Les militants sont remontés contre le gouvernement. François Chérèque promet que son objectif n'est pas de négocier des contreparties à la réforme mais appelle à « ne pas tomber dans le piège » de la radicalisation.

Libération - 10/06/2010 - [Nos pistes pour la retraite](#) (1243 mots)

Soyons francs : la gauche peine à affirmer une position clairement réformiste sur la question des retraites. Nous devons nous y atteler d'urgence, en proposant une refonte globale de notre système de...

Libération - 10/06/2010 - [Une sécurité sociale d'autonomie pour les jeunes](#) (458 mots)

L'exclusion est avant tout un drame personnel, celui de la dissolution des liens sociaux d'un individu. Elle peut aboutir à sa complète mise à l'écart d'une communauté, que ce soit celle de la famille...

Valeurs Actuelles - 10/06/2010 - [Un débat bien français](#) (638 mots)

Eric Woerth, qui refuse toujours de révéler quel sera le nouvel âge légal de la retraite - pas avant la fin du congrès de la CFDT -, a néanmoins levé le voile sur certains aspects de la réforme. « Le...

Syndicalisme

Un climat favorable

BERNARD THIBAUT Aujourd'hui au congrès de Tours, François Chérèque partagera la vedette avec le secrétaire général de la CGT

Actualité **ENTRETIEN Un climat favorable**

Au congrès de la CFDT à Tours, vous serez l'invité vedette. Pour sceller l'alliance que vous avez passée avec ce syndicat sur la réforme des retraites ? Ce n'est pas la première fois que je réponds à l'invitation du congrès de la CFDT, mais ce sera une visite symbolique de ce que nous cherchons à faire au sein de l'intersyndicale, et notamment sur cette question. J'ai vu que, dès le premier jour, le congrès avait manifesté un fort attachement à maintenir, comme nous le pensons, le droit à partir à la retraite à 60 ans.

Avez-vous d'autres points d'accord avec la CFDT que le maintien de l'âge légal ? La nécessité d'obtenir des financements qui ne reposent pas exclusivement sur une contribution portée par l'ensemble de l'intersyndicale. En l'occurrence, une contribution sur le revenu du capital, une remise en cause des politiques d'exonération des charges sociales. Je crie au scandale quand j'entends que le gouvernement envisagerait

d'exonérer les entreprises qui emploient des seniors pour les inciter à les garder ! Nous sommes d'accord aussi sur la reconnaissance de la pénibilité du travail alors qu'on entend le gouvernement s'appêter à reprendre la position du Medef qui n'accepte de reconnaître la pénibilité que lorsqu'un salarié, par visite médicale interposée, serait constaté « usé ». C'est le bulletin de sortie juste avant le bulletin de décès qui nous serait proposé.

La CFDT, en revanche, serait prête à accepter l'allongement de la durée de cotisation, ce que vous refusez... J'ai compris qu'à l'occasion de ce congrès, la CFDT s'appêtait à mettre des conditions pour accepter l'allongement de cette durée de cotisation. Pour notre part, nous pensons qu'il faut mettre un terme à ce processus qui aura pour conséquence de faire baisser le rapport entre la retraite touchée et le salaire qu'elle doit remplacer. Cela n'aura pas d'autre effet que de faire baisser globalement le montant des pensions versées !

Quel bilan dressez-vous du chemin

parcouru avec la CFDT ? Je préfère que nous soyons dans ce climat de relations que dans celui qui avait prévalu lors de la précédente réforme des retraites en 2003. Aujourd'hui, aucun syndicat ne peut prétendre marquer des points seul dans son coin et, même si nous pouvons avoir des divergences, il vaut mieux privilégier l'unité d'action.

Subsiste-t-il entre vous une certaine concurrence ? Que l'on considère les élections prud'homales, les élections professionnelles, la longueur des cortèges dans les manifestations, c'est la CGT qui est la première organisation syndicale pour son influence. Mais nous sommes aussi d'accord sur le fait que c'est aux salariés de choisir par les élections professionnelles qui doit les représenter et qui doit négocier en leur nom. Nous sommes dans une compétition démocratique. « Il faut mettre un terme à l'allongement de la durée des cotisations »

RECUEILLI PAR JEAN-PIERRE DEROUILLÉ

Jeudi 10 Juin 2010

Social-Eco

Pétitions CGT pour la retraite dans le bureau de Woerth

A la tête d'une délégation de la CGT, Bernard Thibault a déposé hier, au ministère du Travail, 214 188 exemplaires, signés, d'une carte-pétition défendant d'autres « solutions » pour les retraites que le projet gouvernemental. Un premier lot, a-t-il précisé, la CGT entend « amplifier » sa campagne.

Tous droits réservés : L'Humanité
DC96D37A89E0970A55AB13108F04F1F29018401A72CF47A9AA9C444

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 10 Juin 2010

Actu. Gén.

express

Retraites : « tout le monde va y perdre » « Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme

Retraites : « tout le monde va y perdre »

« Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme que tout le monde va y perdre », a déclaré hier Bernard Thibault, qui venait de remettre au ministre du Travail Eric Woerth une pétition de la CGT sur le sujet. « Le ministre confirme que l'on sera fondamentalement en désaccord sur le projet de texte qui nous sera destiné le 15 juin au soir », a ajouté le secrétaire général de la CGT en sortant du ministère avec sa délégation.

Acheter des voitures françaises : d'abord par patriotisme !

Les Français qui achètent des voitures de marque française le font avant tout par patriotisme économique, selon une étude réalisée par l'Ifop. 49 % des personnes interrogées se disent attachées à l'achat d'une voiture de marque française. La première raison invoquée est le patriotisme économique, devant la sécurité, puis le style et leur rapport qualité prix.

Les vins du Tricastin changent de nom

Attendu depuis deux ans, le changement de nom des Coteaux du Tricastin marque seulement le début de l'embellie pour cette appellation viticole du sud de la Drôme, fragilisée par la proximité de la centrale nucléaire mais également par sa petite taille. L'appellation sera rebaptisée « Grignan-Les Adhémar » au plus tard pour la cuvée 2011.



Edition de Douai

Jeudi 10 Juin 2010

La CGT devient un syndicat de second rang chez Renault-Douai, FO reste en tête, SUD fait une percée

Les élections professionnelles qui se sont déroulées lundi soir et mardi à Renault-Douai débouchent sur un séisme : les deux CGT ne dépassent pas la barre des 10 % et ne sont plus, depuis la loi sur la représentativité syndicale d'août 2008, jugées comme représentatives. Et SUD, dont la section s'est créée en octobre 2007 devient, à l'issue de sa première participation à des élections - les précédentes à Georges-Besse ont eu lieu en 2006 -, la seconde organisation syndicale tous collègues confondus. FO, quant à elle, conserve la première place. Les résultats de ce gros scrutin, où douze bureaux de vote étaient ouverts pour un peu plus de 5 000 inscrits (moins qu'en 2006), n'ont été connus que mardi, tard dans la soirée. Le taux de participation a été excellent puisqu'il se situe aux alentours de 85 %. C'est dire si les salariés se sentaient concernés. La surprise, c'est la CGT « historique » qui la crée à ses dépens. Elle a bien obtenu plus de 10 % des voix au 1er collège (employés et ouvriers), mais elle n'atteint pas ce chiffre tous

collèges confondus. Elle n'est donc plus représentative selon les termes de la loi d'août 2008. Les conséquences sont graves : elle ne pourra plus avoir de délégués syndicaux, signer des accords, etc. La déception était telle que c'est Jean-Paul Delannoy, le responsable CGT de la région métallurgie qui a commenté ces résultats. Pour M. Delannoy, cet opposant à la ligne confédérale qui s'est présenté contre Bernard Thibault au dernier congrès de la CGT, les responsabilités sont claires : « La confédération choisit la politique de la terre brûlée. Elle a choisi de "sponsoriser" une 2e liste avec les conséquences que l'on voit. On crée la division en créant un deuxième syndicat et l'accord sur la représentativité, qu'elle a signé avec la CFDT, achève le boulot. Cet accord fait des dégâts dans les autres organisations, mais à la CGT aussi. » La CGT confédérée (la 2e liste dont parle M. Delannoy), ne dépasse pas non plus les 10 %, mais c'était 1 à un résultat attendu. En tout cas le fait est là, incroyable : la CGT, du fait de sa

division, devient un syndicat de seconde zone à Renault-Douai. Chez SUD, Lionel Lerèche, le secrétaire général de Renault-Douai, est sur un nuage : « C'est magique » Le syndicat, qui a porté le gros dossier des compteurs-temps a, en trois ans, trouvé un écho certains auprès des salariés. Sur ce dossier, il s'était violemment affronté à FO qui reste en tête : « On a maintenu notre position au comité d'entreprise qu'on va continuer à gérer avec la CGC » se félicite Gérard Lolivier, le secrétaire général. La CFDT arrive juste après SUD. Par contre, la CFDT est elle aussi victime des fameux 10 %. Après ces élections riches en surprises, les 12 sièges au comité d'entreprise se répartissent comme suit : 4 pour FO (4 en 2006), 3 pour la CGC (3 en 2006 ; elle les gagne dans les 2e et 3e collèges, maîtrise et cadres, où elle rafle tous les sièges), 2 pour SUD (0 en 2006), 2 pour la CFDT (2 en 2006), 1 pour la CGT historique (3 en 2006). J-L. R.

Le Monde

Jeudi 10 Juin 2010

Economie - Entreprises

Syndicats

Gilbert Garrel succède à Didier Le Reste à la tête de la CGT-cheminots

Gilbert Garrel devrait succéder à Didier Le Reste, 55 ans, en novembre à la tête de la fédération des cheminots CGT, premier syndicat de la SNCF. La candidature de M. Garrel, qui dirige l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-

cheminots, a été validée par le Conseil national et devrait être entérinée au mois de novembre lors du prochain congrès du syndicat. Cadre à Marseille, M. Garrel serait le premier secrétaire général de la fédération à ne pas être issu de " l'exécution " (c'est-à-dire les non-

cadres). En 2005, Didier Le Reste avait succédé à Bernard Thibault, devenu secrétaire général de la confédération CGT.

Tous droits réservés : Le Monde
C291739981205E0DF5BF11A0EE00B11A9F78A816E26F43E1A0DE8A3

Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

François Chérèque La trempe du réformiste

Le secrétaire général de la CFDT doit être réélu à la tête du syndicat, jeudi 10 juin. Depuis huit ans, son militantisme pour le compromis lui a valu bien des haines, mais il en fait aujourd'hui un acteur-clé des relations sociales en France

A 54 ans, il entamera son troisième et dernier mandat à la tête de la CFDT, après le 47^e congrès confédéral qui se tient à Tours jusqu'au 11 juin. A quoi pensera-t-il, ce jeudi dans la soirée, au moment de cette ultime réélection ?

A ses espoirs déçus de jeune secrétaire général qui voulait faire de la CFDT une confédération de 1,2 million d'adhérents contre 833 000 aujourd'hui ? A ces satanées retraites qui ne cessent de s'inviter dans les débats, au point, dit-il, de " *faire partie de sa relation affective à l'organisation* " ? Aux lendemains difficiles d'un syndicalisme qu'il voudrait plus vivant ?

Comme Nicole Notat avant lui, François Chérèque a été approché en début d'année pour prendre la tête de la Confédération européenne des syndicats (CES). Pour réfléchir en paix à cette offre, il est parti quelques jours dans ces Alpes-de-Haute-Provence qu'il aime tant, où il a rencontré sa compagne et où sont nés ses deux fils. " *Je me suis baladé. J'ai discuté avec des gens du village. Et quand je suis rentré à Paris, explique-t-il, j'avais pris ma décision et c'était non.* "

Succéder en juin 2011 au Britannique John Monks supposait de passer le relais en France. C'était trop tôt pour la CFDT et pour lui-même. Trop loin, peut-être, de ses rêves d'un syndicalisme moins institutionnel, de ses envies. Au terme de plus de trente ans de militantisme, François Chérèque s' imagine volontiers revenir à ses anciennes amours. Le monde de la santé qu'il a côtoyé pendant des années comme " patron " de la fédération santé-sociaux.

Il n'en est pas là. Mais les travaux

d'approche de la CES valent reconnaissance de ses pairs. Ils permettent de mesurer le chemin parcouru par celui qui signa en 2003 un " *compromis acceptable* " sur la réforme des retraites à l'origine d'une grave crise interne et qui dirige aujourd'hui une organisation qu'il a su apaiser.

Chez les Chérèque, il y a d'abord eu Jacques, le père, ouvrier spécialisé puis agent de maîtrise aux aciéries de Pompey en Lorraine. Il fut longtemps l'emblématique secrétaire général de la " fédé " de la métallurgie avant de devenir le numéro deux de la CFDT au temps d'Edmond Maire. De son expérience des reconversions industrielles, il fit un métier : préfet d'abord, puis ministre de Michel Rocard, conseiller général et régional PS de Lorraine enfin.

Né à Nancy, quatrième d'une famille de cinq enfants, avec à ses basques un petit dernier au caractère trempé, François était un garçon attentionné, gentil. " *Il était reposant dans la tribu* ", dit sa mère, Elisabeth.

L'adulte, qui a pourtant acquis une stature de deuxième ligne de rugby, laisse parfois affleurer cette douceur. " *Cela ne l'a pas empêché de manifester très tôt sa volonté d'autonomie* ", précise son père.

Ses frères ont la bosse des maths ? Il ne l'a pas. Son bac B (économie) en poche, il fait son service militaire. A son retour, il prépare le diplôme d'éducateur spécialisé, adhère à la CFDT en 1978 - sa première carte lui est refusée au motif que son " *révisionnisme* " de père lutte contre l'extrême gauche - et part dans le Midi. Il envisage d'y monter avec des amis une maison pour enfants autistes.

Le projet tombe à l'eau. Mais il restera douze ans dans les Alpes-de-Haute-Provence. Il y travaille dans le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier de Digne-les-Bains. Et s'implique chaque jour un peu plus dans la vie syndicale.

Il sera successivement secrétaire du syndicat santé-sociaux des Alpes-de-Haute-Provence, permanent à partir de 1986, secrétaire national puis général de la fédération, où il met en place un réseau de " *syndicalistes développeurs* " au plus près du monde du travail.

L'expérience est concluante : sa fédération devient la première de la CFDT, avec plus de 113 000 adhérents. Elle le réélit en 2001, l'année où Nicole Notat, secrétaire générale de la Confédération, décide d'en faire son dauphin. " *Je l'ai choisi, car il travaille sur le réel* ", explique-t-elle alors. Il prend sa succession durant l'année suivante, en 2002.

Ni intellectuel ouvrier ni théoricien du syndicalisme et encore moins tribun, François Chérèque aime d'abord la pratique et le terrain. Il a toujours eu les pieds sur terre. Et continue de penser que le syndicalisme, malgré ses faiblesses, peut changer la vie. Est-ce parce qu'il a travaillé avec des autistes ? Est-ce sa longue pratique d'un sport collectif qui fait de l'authenticité une valeur ? Est-ce l'héritage familial ?

On lui prête le sens de l'écoute. Il s'intéresse à ce que vivent les autres, et pas seulement par obligation professionnelle. " *Quand je me déplace, je veux toujours avoir le temps de rencontrer les militants, d'entendre ce qu'ils ont à me dire* ",

explique-t-il. " *Les militants le sentent : il est un des leurs. Et il est bien de son temps, de cette génération qui a pris son indépendance à l'égard du politique* " , résume son père.

Cette règle de l'écoute, François Chérèque l'enfreindra quelque peu en 2003, provoquant au printemps une crise qui secouera l'organisation. Le 15 mai au soir, sans attendre le verdict du bureau national, François Chérèque, qui vient d'arracher au premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, un dispositif favorable aux carrières longues et à la revalorisation des petites pensions, salue un " *compromis acceptable* " sur les retraites.

La CFDT vient de lâcher ses partenaires syndicaux en rase campagne... Dès le 16 mai, la " *conf* " est submergée de courriels indignés. Des milliers de militants - 14 000 selon la direction, beaucoup plus selon les oppositionnels - quittent la centrale. A l'époque, Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, parle de " *trahison* " . " *Moi, j'en suis arrivé à me dire : Chérèque, Medef, même combat* " , assure un cheminot cédétiste le 6 novembre 2003, en rendant sa carte, comme la moitié de ses camarades de la SNCF.

Réformiste pur sucre, François Chérèque n'a pas d'états d'âme sur le fond du dossier. " *Un compromis, ce n'est pas un renoncement. C'est toujours une étape vers les objectifs qu'on s'est fixés* " , expliquera-t-il le 26 juin 2003 à *La Croix* .

Il accueille les premiers départs comme une " *clarification salutaire* " , la suite logique d'une histoire qui avait conduit, quelques années plus tôt, à la création de Solidaires (SUD). Il assume, comme il l'expliquera dans le numéro du 18 novembre 2004 de *Témoignage chrétien* , " *la pression médiatique, les crachats, les insultes, les lettres de menaces de mort* " .

Survient en avril 2004 l'affaire des

recalculés, ces chômeurs de longue durée menacés de voir baisser leur allocation du fait de l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention d'assurance-chômage signée par la CFDT. Pour le secrétaire général, la cote d'alerte est atteinte et la centrale clairement menacée de dérive gestionnaire. Il prend la décision d'ouvrir la maison, reconnaît ses erreurs, propose à l'organisation de " *débattre pour se renforcer* " . Fait monter de nouveaux venus critiques sans être oppositionnels, loyaux sans être aveugles.

Cette stratégie paie. L'hémorragie des adhérents est enrayerée. La CFDT retrouve des couleurs. Le 31 mai 2005, Bernard Thibault, qui l'avait étrillé dans un livre, l'appelle. Depuis deux ans, les deux hommes ne se parlaient plus. Ce coup de fil amorce un réchauffement de leurs relations. Avec le PS aussi, les choses s'arrangent. A partir de 2006 et de la crise du contrat première embauche (CPE), dont il demande le retrait au gouvernement Villepin, au nom de l'équité, une nouvelle ère s'ouvre pour le patron de la CFDT. Le débat interne se décripe, sans être facile, et il assoit son leadership.

Le début du quinquennat de Nicolas Sarkozy lui offrira plus d'une occasion de revenir sur les thématiques au coeur de la réflexion cédétiste : la réforme et les inégalités. " *Superdupont qui change la France en six mois, cela n'a jamais existé* " , déclare-t-il à *La Tribune* , le 24 septembre 2007, dans une critique, qu'il estime toujours actuelle, du sarkozysme.

Matthieu, 27 ans, l'aîné de ses fils, à qui l'on demande encore parfois : " *Chérèque, comme le syndicaliste ?* " , salue sa persévérance : " *Malgré les difficultés, il n'a jamais baissé les bras. Il ne s'est jamais arrêté. Il ne se décourage pas. Mais il a tendance à voir toujours le bon côté des choses et à prêter aux autres les bonnes intentions qui sont les siennes. C'est parfois une erreur en politique.* "

Depuis 2003, toutefois, François Chérèque se méfie. François Fillon lui ayant donné du fil à retordre, il est devenu prudent. " *On ne se fera pas couillonner deux fois sur les retraites* " , a-t-il prévenu. Et il n'a pas d'atomes crochus avec Raymond Soubie, qui le lui rend bien. Il sait le conseiller social du président plus proche de la culture cégétiste du rapport de forces.

Avant de tourner la page de la CFDT, il souhaite éviter une réforme trop injuste des retraites. Il n'est pas sûr d'y parvenir " *C'est la première fois que je le sens souffrir un peu* " , dit Gilbert Marguier, un ami de trente-huit ans, avec lequel il faisait du rugby au lycée de Sarcelles.

Le syndicalisme français a connu, depuis le milieu des années 1980, des moments durs : pas ou peu de grain à moudre, trop de reculs à avaler. Etre à la barre dans un tel environnement est une gageure. Du moins le numéro un de la CFDT peut-il se féliciter d'avoir préparé de longue date la relève. Sauf accident, c'est au quadragénaire Laurent Berger, passé par la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), qu'il donnera, le moment venu, le relais. " *Je ne sais pas si j'aurais quitté Saint-Nazaire si un autre que lui m'avait demandé de venir à Paris* " , avoue ce dernier.

En 2003, il était secrétaire général de l'Union régionale interprofessionnelle (URI) des Pays de la Loire, un repaire de militants exigeants à l'égard de la confédération : Laurent Berger n'avait pas ménagé ses critiques sur la gestion du dossier des retraites. Il fit de même en 2004 sur l'affaire des recalculés. François Chérèque ne lui en a pas tenu rigueur.

Les deux hommes partagent le même sens de l'engagement et la même passion pour le réformisme. Pas étonnant qu'ils se soient trouvés.

Claire Guélaud

Jeudi 10 Juin 2010

Focus France

Le nouveau Chérèque

A l'occasion de l'ouverture, à Tours, le 7 juin, du 47e congrès de la CFDT, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le revirement de François Chérèque (*photo*). Il suffit en effet de remonter à 2003 pour se souvenir de sa connivence entretenue avec François Fillon au sujet de la réforme des retraites. Le soutien qu'il avait d'ailleurs apporté au gouvernement Raffarin sans consulter sa base lui avait causé la perte de milliers de militants ainsi qu'un conflit majeur avec Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT. L'année 2006 a été celle de la réconciliation, grâce à l'événement CPE (projet du contrat première embauche mené par Villepin ayant causé de nombreuses émeutes). Après trois mois de manifestations, c'est la solidarité des organisations syndicales (CFDT et CGT) qui a fait céder le premier ministre. Cette victoire entraîne un rapprochement entre Thibault et Chérèque, car leurs forces mises en

commun pouvaient défier et faire plier le gouvernement. Chérèque a su regagner la confiance de ses militants au travers de l'opposition de la CFDT face au gouvernement. Ce changement de stratégie a permis à la CFDT de comptabiliser 8 % de nouveaux adhérents en 2009.

Eviter le divorce à la CFDT

Un des moments forts du congrès de la CFDT, dirigé par Chérèque depuis huit ans, a été la réforme des retraites. L'objectif étant d'éviter à tout prix de réitérer la débâcle de 2003. Le débat a notamment porté sur leur financement ainsi que sur la taxation des revenus du capital et sur les modalités d'unification des régimes. La position du syndicat est très claire: la CFDT militera contre les projets d'Éric Woerth, ministre du Travail, car elle est contre le relèvement de l'âge de départ à la retraite. Les sondages révèlent qu'une grande majorité des salariés restent attachés à la retraite à 60 ans.

Selon Chérèque, la mesure proposée par le gouvernement ne serait qu'une réponse démographique au problème alors que la crise est également responsable du déficit. Pour lui, la proposition du gouvernement accentue les inégalités existantes et fait payer la crise aux salariés.

Faire reculer le gouvernement sur les retraites

François Chérèque veut faire reculer le gouvernement et le pousser à la capitulation. La CFDT prend une position d'opposant à la réforme sur les retraites tout en faisant valoir ses propositions en matière de pénibilité du travail et de carrières longues. Son alternative au projet du gouvernement est de réduire concrètement les inégalités et de mener une réforme de la fiscalité et de la dépendance.

Casset Eve

Tous droits réservés : Valeurs Actuelles

D69C335684109D0EC55512E0A00361CD9F482E1C42DC4E32F674C2C

Diff. 86 579 ex. (source OJD
2006/2007)

[Retour Sommaire](#)

Actualité sociale

Jeudi 10 Juin 2010

France

Dialogue social dans les TPE : le laboratoire des Hautes-Alpes

Pour contrer les tentatives du Medef et de la CGPME de supprimer les commissions chargées de développer le dialogue social dans les très petites entreprises, le ministre du Travail, Eric Woerth, a rappelé mardi soir lors du vote des sénateurs sur le projet de loi (« Les Echos » d'hier) qu'« une soixantaine de commissions territoriales » existaient déjà, dans lesquelles siègent parfois, comme « dans les Hautes-Alpes », le Medef et la CGPME.

A Gap, une commission paritaire interprofessionnelle départementale (CPID) a été créée en 2007 par tous les partenaires sociaux, un duo employeur-salarié se relayant chaque année à sa tête : UPE (Medef-CGPME)-FO en 2009, UPA-CGT cette année. « Sans la volonté patronale, la commission aurait vivoté », juge Patrick Prost, secrétaire départemental CFDT. « Il faut trouver des thèmes consensuels et transversaux qui intéressent le territoire », analyse Bénédicte Mazas, directrice départementale du Travail, sollicitée à la création de la

commission par les syndicats. « Cela ne peut pas être une instance de revendication ni qui se penche sur les sujets traités par les branches professionnelles ». En l'occurrence, dans ce département essentiellement constitué de TPE, le travail saisonnier a constitué l'un des grands chantiers. Les partenaires sociaux ont été plus loin que ne le pourront les commissions prévues par le projet de loi actuel, en négociant des accords pour les travailleurs saisonniers (logement, formation, santé) ou sur les chèques-vacances. Tous les sujets n'avancent pas pour autant : les discussions sur l'hygiène et la sécurité sont difficiles et la résolution de conflits individuels, pour alléger les prud'hommes, n'a pas été mise en oeuvre, mais les partenaires sociaux ont discuté de l'élaboration d'un document commun sur l'effectivité des heures travaillées, pour éviter les conflits sur les heures supplémentaires.

Paradoxe patronal

En dépit de cette expérience, les représentants patronaux restent très

opposés au projet de loi, au risque du paradoxe. Ainsi, Boris Perdigon, nouveau président de l'UPE (Medef-CGPME), se rendra aujourd'hui à une réunion de la CPID pour débattre des risques psychosociaux, mais, dans une lettre ouverte à la députée de la circonscription, il dénonce « l'instauration d'un système de représentation non adapté aux TPE et figé », qualifié d'« imposé et obligatoire » quand les commissions sont en réalité facultatives. Ces contradictions montrent que la réforme touche des symboles culturels chez les chefs d'entreprise. « Nous avons mis en oeuvre cette commission, et cela fonctionne bien, mais c'est dans une logique où on ne pointe pas telle ou telle entreprise. Si pour le bon dialogue social et la pesée des syndicats on veut passer par nous et si c'est une obligation, je m'y refuse », défend Boris Perdigon.

VÉRONIQUE LE BILLON

Jeudi 10 Juin 2010

France

Portage salarial : une majorité de syndicats toujours hostile à l'accord

Patronat et syndicats continuent de s'affronter autour de la possibilité pour les agences d'intérim de gérer des opérations de portage, alors qu'ils doivent décider aujourd'hui s'ils ratifient ou non le projet d'accord.

C'est aujourd'hui que les partenaires sociaux doivent décider s'ils ratifient ou non le projet d'accord sur le portage salarial. A la veille de cette échéance, trois organisations syndicales sur cinq semblent toujours peu disposées à signer le texte : la CGT, FO et la CFTC. Pour les deux autres, la CGC, d'une part, et la CFDT, d'autre part, les choses semblent encore indécises, mais les réserves moins radicales. « Nous n'avons pas de difficultés sur le fond du projet, mais nous ne sommes pas satisfaits sur la question du contrat de travail retenu dans la dernière version », explique-t-on à la CGC. « Nous ne sommes pas loin d'un cadre acceptable », estime-t-on à la CFDT.

Les trois autres partenaires sociaux - CGT, FO, et CFTC - semblaient toujours opposés au texte en dépit des avancées concédées à la dernière minute par le Prisme, la fédération patronale de l'intérim. En début de semaine, patronat et syndicats bloquaient encore sur trois points : le type de contrat retenu pour les missions comprises entre 18 et 36 mois, la rémunération minimale conventionnelle et la possibilité ou non pour les agences d'intérim de gérer des opérations de portage. En

l'état actuel des choses, seul le dernier point reste une raison d'affrontement.

Le risque d'un droit d'opposition Lundi, alors que l'ensemble des syndicats réclamaient des aménagements et avançaient un contre-projet, le Prisme a accepté l'utilisation de contrat à durée déterminée à objet défini pour les missions de plus de 18 mois. Une des principales exigences syndicales. Et pour la rémunération, au-delà du principe, les différences restent minimales. « Il n'y a que 80 euros d'écart entre les deux positions », concède-t-on tant du côté du Prisme que de la CFDT.

Par contre, un vrai fossé sépare toujours les négociateurs sur la question du rôle des agences d'intérim. Alors que les syndicats souhaitent qu'elles créent de véritables filiales de portage, le Prisme, de son côté, campe sur ses positions et sur un texte qui prévoit simplement la mise en place d'agences spécialisées, avec un personnel formé en conséquence, ce qui « assure l'indépendance des agences », explique-t-il, sans convaincre les syndicats.

Le texte, même paraphé ce soir, pourrait dès lors faire l'objet d'un droit d'opposition de la part des non-signataires. Ce qui retarderait un peu plus sa mise en oeuvre.

Deux ans pour négocier L'article 19 de l'accord sur la modernisation du marché du travail transposé par la loi du 25 juin 2008 prévoit de « sécuriser le portage salarial » et a donné deux ans aux partenaires sociaux pour parvenir à un accord. Les négociations ont été confiées au Prisme, fédération professionnelle de la branche de l'intérim. La loi de 2008 stipule que le portage salarial est un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant, pour la personne portée, le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage.

C. F.

Protection sociale



Edition de La Croix

Jeudi 10 Juin 2010

:

la question du jour

Pourquoi taxer les seuls revenus de plus de 11 000 € pour financer les retraites ?

Dans le cadre de la réforme des retraites, le gouvernement s'apprêterait à instituer une taxe sur les revenus supérieurs à 11 000 € par mois.

Éric Heyer

Directeur adjoint des analyses et prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

« En France, le salaire moyen se situe autour de 1,8 à 1,9 fois le smic, soit environ 2 000 € par mois. En haut de l'échelle, 10 % seulement des Français perçoivent au moins 4 000 €. Peut-on considérer pour autant que quelqu'un est riche quand il gagne 4 000 € ? Non. Tout le problème réside pour les pouvoirs publics à ne pas trop peser sur les classes moyennes. Or les définir monétairement est extrêmement délicat. En plaçant la barre de la contribution à 11 000 €, le gouvernement est sûr de les laisser à l'écart de la mesure, puisque seul peut-être 1 % de la population active a de tels revenus mensuels. En outre,

il se dit que cette somme de 11 000 € se baserait non pas sur les seuls salaires, mais sur le revenu fiscal de référence, qui prend en compte les déductions fiscales. On peut donc penser que les contribuables concernés perçoivent des revenus encore plus importants que 11 000 €. Cette taxe constituerait une fissure dans le bouclier fiscal, dont le principe semble de moins en moins tenable, même au sein de la majorité. À mon sens, préserver le système des retraites des salariés par une contribution qui prend en compte les revenus du patrimoine et du capital est malvenu. Les retraites des salariés ne devraient être financées que par les revenus du travail, puisque la retraite est un salaire différé. En cas contraire, si l'on utilise déjà ce principe de taxe, comment fera-t-on pour sauver l'assurance-maladie qui

concerne tout le monde et qui est bien en plus en danger que le système des retraites ? Mettre la barre si haut implique aussi que l'on touchera moins de personnes. Mieux vaudrait peut-être engager une vraie réforme fiscale en France avec éventuellement une tranche supplémentaire, pourquoi pas à 60 %. Le principe de l'impôt doit être progressif et assis sur une large assiette. Or l'impôt sur le revenu est certes progressif mais ne touche que finalement peu de gens. La CSG, elle, touche tout le monde, mais n'est pas progressive. Aux politiques de trouver un système qui mixerait les deux. »

RECUEILLI PAR MICHEL WAINDROP

page 17.

Tous droits réservés : La Croix
179783538680900AE5331230640161EB90E8FD1002E744A0555F1F4

[Retour Sommaire](#)



Edition de La Croix

Jeudi 10 Juin 2010

:

Papier

Les retraites, éternel sujet de débat à la CFDT

Le 47^e congrès de la CFDT a approuvé, hier, à 86,8 % le bilan de la direction sortante. Les militants discutent des questions d'allongement de la durée de cotisation et de la convergence entre régimes de retraite

A cette heure-là, ce mercredi matin, normalement les militants débattent en séance plénière du développement durable. Mais, devant le comptoir en acier chromé où l'on sert du café en continu, ce sont les retraites qui font débat. Lundi, François Chérèque, qui avait donné son aval à la réforme de 2003, s'est fait ovationner en déclarant que, cette année, il n'accepterait pas « la remise en cause des 60 ans ». Une « facilité » qu'égratigne malicieusement, devant la salle de presse, Edmond Maire, emblématique secrétaire général entre 1971 et 1988, car, dit-il, « je suis adepte d'un syndicalisme exigeant vis-à-vis de lui-même ».

Exigeante, la CFDT va pourtant tâcher de l'être en mettant au vote aujourd'hui plusieurs propositions polémiques sur les retraites qui, débattues en interne depuis janvier, ont déclenché des dizaines d'amendements. En particulier, la CFDT envisage, pour financer les retraites, une nouvelle augmentation de la durée de cotisation, exigeant, en contrepartie, des mesures de lutte contre les inégalités.

La proposition ne plaît pas du tout à Didier Poussin. En 2003, cet enseignant était « en désaccord total

» avec sa confédération, qui avait accepté l'extension aux fonctionnaires des 40 ans de cotisation. Attaché à son syndicat, il était resté malgré tout, à l'inverse des 80 000 adhérents partis depuis lors. S'il se félicite que cette année la CFDT ne négocie pas la réforme, il ne voit pas d'un bon œil ce nouveau débat sur la durée de cotisation. « Les profs entrent dans la vie active à 22-23 ans. Si on cotise encore plus que les 41,5 programmés en 2020, on va finir à quel âge ? Moi, travailler jusqu'à 65 ans dans un bureau, ça ne me gêne pas. Mais, en collègue, avec les élèves, c'est autre chose ! »

« Si on avait le choix, on serait contre travailler plus longtemps, mais il y a quand même un principe de réalité qui s'impose », estime de son côté Annick Roy, de la fédération communication et culture. Tant qu'à travailler plus longtemps, Chantal Gosselin, employée à la ville de Brest, aime autant que son syndicat défende un allongement de la durée de cotisation plutôt que le report de l'âge légal : « J'ai commencé à travailler à 18 ans, j'aurai mes trimestres, ce serait injuste de me dire que je ne peux pas partir à 60 ans. » « Mais il faut qu'on se

donne les moyens pour que les patrons ne licencient pas à 57 ans », prévient Michel Diney, de la fédération santé-sociaux. Surtout, précise son collègue éducateur spécialisé Chiffai Sahraoui, « il faut absolument que la pénibilité du travail soit prise en compte, en octroyant un an de cotisations gratuites tous les dix ans, comme c'était le cas chez les infirmières ».

Autre point dur du débat : « l'unification des régimes » entre public et privé que la CFDT envisage moyennant contreparties. « D'accord pour aller vers plus d'équité, mais il faut faire attention à ce qu'on fait, prévient Chantal Gosselin, la fonctionnaire municipale. Sur un petit salaire de 1 300 € comme le mien, l'harmonisation des taux de cotisation me ferait perdre de 50 à 60 € par mois. Le passage du calcul des retraites de six mois à vingt-cinq ans ferait baisser ma pension de 200 ou 300 €. Il ne faudrait pas que sous prétexte d'équité, ce soit surtout les petits salaires du public qui trinquent ! »

NATHALIE BIRCHEM



Edition de La Tribune

Jeudi 10 Juin 2010

Politique France

Allègements de charges : le Medef se raidit

Le mouvement patronal rappelle son opposition à l'annualisation du mode de calcul des allègements de cotisations.

La piste fait bondir le Medef. Envisagée très sérieusement par le gouvernement, la modification du calcul des allègements de cotisations patronales sur les bas salaires, dans un sens plus restrictif, serait « un signal social catastrophique et destructeur d'emploi », a réagi mercredi le Medef, dans un communiqué.

Depuis juillet 2003, tout employeur bénéficie d'une réduction dégressive de cotisations de Sécurité sociale s'il emploie des salariés rémunérés au smic ou en-dessous de 1,6 fois le smic.

L'organisation patronale, qui rappelle

que « les allègements de charges » visent en réalité à compenser partiellement le coût du travail qui demeure très élevé en France par rapport à nos voisins européens », estime ainsi qu'une « telle remise en cause augmenterait les prélèvements obligatoires sur les entreprises de plus de 2 milliards d'euros ».

UN MAUVAIS « SIGNAL »

Toujours selon le Medef, cette annualisation du mode de calcul des allègements de charges serait « un signal catastrophique pour l'emploi et le pouvoir d'achat ». Il reprend

également à son compte des propos gouvernementaux évoquant publiquement la destruction de 85.000 emplois.

Laurence Parisot estime enfin « qu'une telle mesure pénaliserait injustement toutes les entreprises qui ont fait l'effort depuis longtemps d'offrir un treizième mois à leurs salariés ». Plus largement, le Medef demande que ces allègements de charges soient intégrés aux barèmes des cotisations pour les pérenniser.

Isabelle Moreau



Edition de La Tribune

Jeudi 10 Juin 2010

Politique France

protection sociale

Les comptes de la Sécu moins dégradés que prévu

Grâce à des rentrées de cotisations en hausse, le déficit 2010 de la Sécurité sociale devrait être inférieur de 3,7 milliards d'euros aux prévisions. Mais, à 26,8 milliards, il atteint un record historique.

Les optimistes - c'est le cas du gouvernement - retiendront que le déficit du régime général de la Sécurité sociale pour 2009 a finalement été inférieur de 3,1 milliards d'euros aux prévisions de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS). Selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale qui se réunissait mercredi après-midi, cette différence s'explique par une baisse moins forte que prévu de la masse salariale (- 1,3 % au lieu de - 2 %) qui sert de base aux cotisations sociales. Pour 2010, le déficit devrait être inférieur de 3,7 milliards aux prévisions, toujours en raison du redressement des rentrées (+ 0,3 % au lieu de - 2 % attendus).

AGGRAVATION

Mais les pessimistes objecteront qu'avec 20,3 milliards d'euros, le déficit 2009 est le double de celui de l'année précédente et constitue un record dans l'histoire de la protection sociale. Surtout qu'à ce montant, il faut ajouter 3,2 milliards de déficit du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) qui prend, entre autres, en

charge le minimum vieillesse. Pour 2010, le déficit va encore s'aggraver, même si la dégradation est moindre qu'en 2009 : il devrait atteindre 26,8 milliards plus 4,3 milliards pour le FSV.

Dans le détail, c'est la branche maladie qui accuse le déficit le plus élevé avec 10,6 milliards de déficit en 2009 et 13,1 milliards attendus en 2010. Elle est suivie de la vieillesse (7,2 milliards de déficit hors FSV en 2009 et 9,3 milliards en 2010), puis de la famille (respectivement 1,8 et 3,8 milliards de déficit).

En cette période de réforme des retraites, on remarquera que le solde de la branche vieillesse devrait être moins dégradé que prévu en fin d'année puisque la prévision gouvernementale tablait sur un déficit de 10,7 milliards alors que la Commission des comptes évoque 9,3 milliards (voir encadré ci-dessous).

Commentant ces chiffres, le gouvernement a mis l'accent sur la maîtrise des dépenses de santé. Il rappelle qu'en raison de cette relative maîtrise (500 millions seulement de dérive constatée depuis le début de l'année), le « comité d'alerte » n' a

pas lancé de procédure comme il aurait pu le faire voici quelques jours. Immédiatement, le gouvernement a d'ailleurs annoncé 600 millions d'économies sur les dépenses, en gelant certaines dotations aux hôpitaux et en prévoyant une baisse des prix des médicaments (lire page 2). L'inflexion du taux de l'Objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) va se poursuivre, rappelle le gouvernement. De + 3 % en 2010, l'Ondam doit passer à + 2,9 % en 2011 et + 2,8 % en 2012. Reste un gros point noir : la dette de la Sécurité sociale. L'Acoss, la banque de la Sécu, accusera une dette de 55 milliards fin 2010. Plus les 83 milliards portées par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). François Baroin, ministre des Comptes publics, devrait annoncer fin juin les moyens d'appurer ces dettes. Officiellement sans recourir à une hausse de la CRDS... n

Par Patrick Coquidé

Le Monde

Jeudi 10 Juin 2010

Politique

Retraite, emploi, salaire : les fonctionnaires à la diète

LE BESOIN de financement des retraites des fonctionnaires, qui représentent 20 % seulement des cotisants, s'élève à 16 milliards d'euros en 2010. Soit la moitié du déficit de l'ensemble du système français de retraite.

Officiellement, le gouvernement n'a pas arrêté les mesures qu'il prendra pour le combler. Toutefois, la piste d'une hausse de 3 points du taux de la cotisation salariale des fonctionnaires qui passerait de 7,85 % à 10,85 % (contre 10,55 % dans le privé) circule avec insistance. Un tel relèvement rapporterait 3 milliards d'euros. " *Aucune décision n'est prise* ", a assuré le secrétaire d'Etat à la fonction publique, Georges Tron, tout en confirmant que cette mesure avait, comme d'autres, été expertisée. Le contenu de l'avant-projet de loi de réforme des retraites devrait être annoncé au début de la semaine prochaine.

Si elle est décidée, la hausse de la cotisation salariale réduira les salaires nets des fonctionnaires. Cette perspective risque de compliquer l'ouverture, le 25 juin, de la négociation salariale triennale dans la

fonction publique.

Aucun accord salarial n'y a été signé depuis celui de 1998-1999, et l'évolution du pouvoir d'achat, que les syndicats estiment en nette baisse, constitue une pomme de discorde avec le gouvernement.

S'y ajoutent la question de la réorganisation territoriale de l'Etat, source de malaise, et la suppression annoncée de 100 000 postes de fonctionnaires de plus entre 2011 et 2013, en application du non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite. Cela fait beaucoup.

Au-delà du relèvement de l'âge de la retraite et probablement de la durée d'assurance qui vaudra pour tout le monde, le gouvernement a identifié sept ou huit paramètres, qui sont des marqueurs de la différence entre le public et le privé : le taux des cotisations bien sûr, mais aussi leur assiette, le mode de calcul de la pension (les vingt-cinq meilleures années dans le privé, les six derniers mois de traitement indiciaire hors primes dans le public), les règles de réversion, les avantages familiaux et notamment le droit accordé aux

mères de trois enfants et, dans certaines conditions, aux pères, de liquider leur pension après quinze années de service. A elle seule, selon M. Tron, cette mesure coûte actuellement 1,5 milliard.

Les départs anticipés à la retraite - notamment ceux des agents des catégories actives (policiers, sapeurs-pompiers, etc.) -, la définition de la pénibilité (individuelle ou collective, avec ou sans entretien médical) ou encore l'emploi des seniors, ont fait l'objet de discussions poussées avec les syndicats. Ce n'est, semble-t-il, pas le cas de la hausse de la cotisation. " *Nous n'avons quasiment pas évoqué cette possibilité* ", assurait mardi Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaire CGT. " *Nous ne sommes pas opposés par principe à l'augmentation des cotisations, a-t-il ajouté, mais il faut d'abord mettre à contribution les profits des entreprises, les dividendes des actionnaires et les plus hauts revenus.* "

Claire Guélaud

Jeudi 10 Juin 2010

France

Départs anticipés : bras de fer avec le gouvernement

La CFDT redoute une remise en cause du dispositif des carrières longues, qui permet aux salariés qui ont commencé à travailler jeunes de partir plus tôt.

Si les militants CFDT sont de plus en plus remontés contre le gouvernement (lire ci-dessus), c'est aussi parce qu'ils n'ont pas confiance en l'exécutif sur l'avenir du dispositif « carrières longues ». Arraché par le syndicat en 2003, il permet aux salariés qui ont commencé à travailler avant 17 ans de prendre leur retraite avant 60 ans, à condition d'avoir validé suffisamment d'annuités (43 années pour les générations nées à partir de 1952, soit deux de plus que le droit commun). Dans son document d'orientation, le gouvernement avait annoncé que ce dispositif serait « prolongé », mais qu'il y aurait des « ajustements nécessaires, compte tenu de l'allongement de la durée d'activité ».

Les conditions pour un départ en retraite anticipée			
Année de naissance	Age de départ	Durée d'assurance totale (en trimestres)	Début d'activité : 5 trimestres validés avant la fin de l'année civile...
1949	59 ans	169	... des 17 ans
	58 ans	170	... des 16 ans
1950	59 ans	170	... des 17 ans
	57 ans	171	... des 16 ans
	58 ans	171	... des 17 ans
1951	59 ans	171	... des 17 ans
	56 ou 57 ans	172	... des 16 ans
	58 ans	172	... des 17 ans
1952 et après	59 ans	172	... des 17 ans

« Les Echos » / Source : direction de la Sécurité sociale

Une version moins pénalisante
L'idée serait de décaler le moment du départ anticipé en même temps que le relèvement de l'âge légal. Mais le gouvernement hésite encore sur l'importance de ce décalage. L'option la plus simple serait aussi celle qui ferait faire le plus d'économies : il s'agirait de décaler les départs anticipés au même rythme que l'âge légal. Un assuré qui pouvait partir à 58 ans avec un âge légal à 60 ans devrait alors attendre ses 59 ans pour un âge légal à 61 ans, ses 60 ans pour un âge légal à 62 ans, etc.

CFDT, pour qui il n'y a aucun caractère d'automatisme. « Ce serait inadmissible, tempête Jean-Louis Malys, le « monsieur Retraites » du syndicat. Il faut maintenir les conditions actuelles, qui sont déjà très contraignantes. Aujourd'hui, les personnes qui veulent partir avant 60 ans doivent déjà avoir cotisé 43 ans, soit deux années de plus que les autres. Un décalage de deux ans amènerait à une durée de cotisation de 45 ans ! Ce serait profondément injuste, d'autant qu'il s'agit justement de salariés qui ont eu des métiers pénibles. » Il n'est donc pas exclu que le gouvernement présente une version moins pénalisante, afin de subir un peu moins de pressions syndicales sur la prise en compte de la pénibilité. Les départs anticipés feront partie des sujets qui continueront d'être discutés après la présentation du texte.

V. C.

Mais cette hypothèse fait bondir la

Jeudi 10 Juin 2010

France

Retraites : les militants de la CFDT tentés par la radicalisation

Les militants sont remontés contre le gouvernement. François Chérèque promet que son objectif n'est pas de négocier des contreparties à la réforme mais appelle à « ne pas tomber dans le piège » de la radicalisation.

Un vent de colère souffle sur le congrès de la CFDT. La centrale doit débattre aujourd'hui de la réforme des retraites et la tentation monte de fermer la porte à toute nouvelle hausse de la durée de cotisation, pourtant défendue, sous condition, par la direction confédérale dans une résolution qui sera soumise au vote.

Un vrai dilemme. Les militants ne veulent pas donner l'impression de désavouer François Chérèque : au contraire, le leader cédétiste a encore été ovationné hier et son rapport d'activité a été voté à 86,8 %, un record historique (13 points de plus qu'en 2006). Mais beaucoup jugent le moment venu de signifier leur exaspération au gouvernement. Au sentiment de « trahison » né du non-respect de certains engagements de 2003, sur la pénibilité notamment, s'ajoute celui de « provocation » avec la hausse probable des cotisations des fonctionnaires. C'est donc un congrès clairement marqué pour l'heure par la contestation.

Conscient des inquiétudes

Les partisans d'un basculement encore plus net restent probablement minoritaires, mais l'inquiétude grandit au sommet sur l'issue du vote, tandis que la parole se libère dans les couloirs. « Le gouvernement attend qu'un syndicat ouvre la porte pour s'engouffrer. Ne faisons pas cette erreur », explique une militante des

Vosges. Pour un de ses camarades de l'agroalimentaire, « si on accepte quoi que ce soit, on va se prendre un revers aux élections professionnelles, comme l'attend FO ». « Le pouvoir nous ment depuis le début, juge un troisième, enseignant. On a peur de se faire avoir comme en 2003. » Mardi, à la tribune, Thierry Garrido (Hautes-Pyrénées) avait invité François Chérèque à mettre un cierge à Lourdes « s'il veut un miracle pour les retraites », tandis que Didier Zint (métallurgie, Lorraine) prévenait qu'« il n'est pas acceptable d'augmenter la durée de cotisation sans connaître les conditions du partage de l'espérance de vie ».

Conscient des « inquiétudes sur la démarche de la CFDT », François Chérèque s'est appliqué, hier, à recadrer le débat. Non, a-t-il martelé, la centrale ne va pas « tomber dans un piège » : « Nous ne sommes pas dans cette posture de négociation de contreparties à une réforme que nous combattons. [...] Ce que nous voulons décider aujourd'hui est un projet alternatif, pas un complément ou une adaptation du projet gouvernemental. » Un rappel bien accueilli par les troupes, invitées à « ne pas tomber dans le panneau : les annonces au compte-gouttes visent à paralyser nos décisions. La meilleure façon d'être fort face au gouvernement, c'est de décider en toute autonomie. [...] Il ne suffit pas de s'opposer. Tout le monde attend de la CFDT qu'elle fasse des

propositions, sans cela ce ne serait plus la CFDT ». Laurent Berger, rapporteur du projet de résolution, abonde : « Ne cédon pas à la réaction épidermique. Nous serons plus forts en avançant des contre-propositions sérieuses. » Il s'attend à des débats « vifs » mais estime que « la cohésion interne est assez forte pour que la centrale n'en sorte pas divisée ».

De fait, pour François Chérèque, la principale pique est finalement arrivée de là où on ne l'attendait pas. Hier, Edmond Maire, numéro un de la CFDT de 1971 à 1988, a émis des réserves sur l'opposition de la centrale à la fin de la retraite à 60 ans, la jugeant un peu facile et trop ferme : « J'aurais préféré une expression du type "les conditions ne sont pas réunies" ou "le moment n'est pas encore venu" », a-t-il expliqué, pointant que « le rôle d'un responsable syndical, c'est de faire évoluer » son organisation et les esprits. Des esprits qui se sont aussi échauffés hier sur la réforme de l'Etat : le congrès a voté un amendement contre la direction afin de durcir la position de la CFDT sur l'évolution des effectifs des fonctionnaires.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À
TOURS.

DEREK PERROTTE



Jeudi 10 Juin 2010

Rebonds

Nos pistes pour la retraite

Soyons francs : la gauche peine à affirmer une position clairement réformiste sur la question des retraites. Nous devons nous y atteler d'urgence, en proposant une refonte globale de notre système de retraites, qui repose sur des idées nouvelles.

Le débat prend aujourd'hui une drôle de tournure. La crispation du gouvernement sur l'âge légal de départ à la retraite n'est pas à la hauteur de l'enjeu : l'âge moyen de départ en retraite s'élève déjà à près de 62 ans. Certains, principalement les cadres, peuvent travailler au-delà de leur soixantième année ; d'autres ont déjà cotisé suffisamment de trimestres pour pouvoir prendre leur retraite à taux plein avant d'atteindre l'âge de 60 ans. L'âge légal de départ à la retraite à 60 ans doit être maintenu. Il est un acquis non négociable. Il constitue une garantie de justice sociale, notamment pour tous ceux qui ont débuté tôt leur carrière. Il doit aussi rester une possibilité de départ pour ceux qui le souhaitent.

Nous devons en revanche affirmer le principe d'un allongement de la durée de cotisation. Face à une espérance de vie qui s'accroît et devant le grave déficit de la branche vieillesse (- 10,7 milliards d'euros prévus pour 2010), cette solution nous semble être la mesure à la fois la plus juste socialement et la plus efficace économiquement sur le moyen et long terme. Actuellement l'espérance de vie augmente d'environ deux ou trois mois par an, il n'est donc pas déraisonnable de consacrer une partie de cette augmentation à la période de la retraite et une fraction à la poursuite de la vie professionnelle. Mais il faut aussi élargir la discussion : l'âge légal de départ en retraite, la

durée de cotisations ou le calcul des pensions ne peuvent suffire. Les discussions doivent porter sur une série d'autres questions (l'emploi des jeunes et des seniors, la formation tout au long de la vie, les trajectoires professionnelles, les différences de niveaux de vie entre retraités).

Nous ne pouvons admettre une réforme qui ne conçoit la question des retraites qu'à travers le prisme de l'équilibre des comptes sociaux. Oui, le financement des retraites n'est pas assuré, mais nous ne pouvons pérenniser son financement qu'avec des critères et des considérations de justice sociale qui répondent aux aspirations des Français et aux spécificités de notre économie. Nous devons bien entendu mobiliser d'autres sources de financement en mettant à contribution les revenus du capital (stock-options, bonus...), les banques et les sociétés financières. Cela ne sera malheureusement pas suffisant. Les périodes d'inactivités forcées qui deviennent régulières, pour ne pas dire malheureusement récurrentes, méritent d'être mieux prises en compte. Il en va de même des emplois précaires (stages successifs, temps partiel subi, contrats à durée déterminée) ou des phases d'intérim qui conduisent à accumuler des droits à retraite très incomplets. Les carrières sont de moins en moins linéaires, notre système de retraite doit donc être repensé et même transformé. Dans le cadre de cette réforme globale, nous devons viser à renforcer l'employabilité à tous les âges. Elle n'est que de 38% pour les 55-64 ans ! Nous devons aménager le temps de travail tout au long de la vie ; donner corps à la sécurité sociale professionnelle en alliant emploi, formation et transition

professionnelle ; accorder des trimestres de cotisations retraites pour les études universitaires, les années de congé parental et le futur service civique. Nous devons mieux prendre en compte les périodes de chômage non indemnisées, les périodes de stage et de revenu de solidarité active (RSA) ; bonifier les années de cotisations pour les fonctionnaires, en particulier les enseignants, qui œuvrent dans les établissements scolaires difficiles, où les missions de service public peinent à être assumées. Nous devons profondément réformer la santé au travail, mener des politiques de prévention de l'usure des travailleurs, et surtout veiller à une prise en charge collective de la dépendance. Le projet de loi déposé, prochainement au Parlement, devra en conséquence intégrer ces différents aspects.

Il n'en prend malheureusement pas le chemin. Cinq pistes complémentaires méritent d'être explorées. Premièrement, nous devons tenir compte de la pénibilité de certaines professions en intégrant des trimestres de cotisations supplémentaires pour les salariés effectuant des travaux pénibles. Nous ne sommes pas favorables à un allongement uniforme de la durée de cotisation, il mériterait d'être proportionné à l'espérance de vie à la retraite. Deuxièmement, il convient de réfléchir à un rapprochement des systèmes de retraite afin de prendre en compte les passages - de plus en plus fréquents - entre le secteur public et le secteur privé. Il est anormal qu'une personne ayant travaillé moins de quinze ans dans le public ne puisse faire valoir ses droits à pension dans la sphère publique, et rencontre des difficultés à faire

reconnaître ses droits au sein du régime général. Troisièmement, il est nécessaire de faire évoluer le taux de remplacement net pour une carrière entière au niveau du Smic. Et passer ainsi, après la réforme, d'un taux de remplacement de 85%, à 90%, puis à 95%. Quatrièmement, il faut reprendre la réflexion sur la question des départs progressifs en retraite : ne pourrait-on pas envisager de liquider sa pension plus tardivement, tout en effectuant moins d'heures par semaine ? Si le salarié l'envisage, il pourrait prolonger son activité professionnelle en passant d'un emploi à temps plein, à un emploi à temps partiel à 80% puis à 50% en étalant progressivement son départ en retraite, c'est-à-dire travailler moins, mais plus longtemps. C'est une stratégie positive pour l'entreprise ou l'administration qui ne perd pas

subitement les compétences et l'expérience du salarié ; ce dernier, en retour, subit moins le passage immédiat de la vie active à la retraite. Cinquièmement, à terme, il faudra certainement faire évoluer la comptabilisation des cotisations retraites en privilégiant un système par points ou par comptes notionnels, comme la Suède le pratique déjà.

Il s'agit donc d'engager une refonte globale. Celle-ci sera longue et progressive, mais devra être durable et consensuelle. Elle doit être l'occasion de renouer la confiance entre la sphère politique, les représentants syndicaux et nos concitoyens. La réforme des retraites passe de ce point de vue par une véritable négociation avec les organisations syndicales. Le gouvernement ne peut se contenter

d'une simple concertation. Nous avons besoin d'un compromis social avec ces organisations, sinon cette réforme sera incomprise et inopérante. Il manquera une occasion unique de redonner confiance en notre système de retraite par répartition. Ne nous laissons donc pas enfermer par la réforme proposée par le gouvernement qui est essentiellement comptable, et proposons une démarche et des finalités alternatives, sociales, économiques et humaines.

**Par Michel Destot Député-maire
PS de Grenoble Aurélie Filippetti
Députée PS de Moselle Jean-Marie
Le Guen Député PS de Paris
Michel Sapin Député PS de l'Indre**



Jeudi 10 Juin 2010

Rebonds

Une sécurité sociale d'autonomie pour les jeunes

L'exclusion est avant tout un drame personnel, celui de la dissolution des liens sociaux d'un individu. Elle peut aboutir à sa complète mise à l'écart d'une communauté, que ce soit celle de la famille, de l'éducation, du travail, ou du logement. Ses premières causes sont souvent matérielles : précarité et pauvreté constituent en effet les principaux facteurs d'exclusion. On ne compte plus les cas de jeunes exclus de la cellule familiale dès le premier jour de leur majorité, d'étudiants contraints de se prostituer pour financer leur logement, ou de travailleurs qui dorment dans leur voiture. Différents mécanismes ont bien été mis en œuvre depuis une trentaine d'années pour enrayer ce processus, mais sans succès : la France compte aujourd'hui environ huit millions de pauvres et plus de 800 000 sans-abri. Cinquième puissance économique mondiale, elle a pourtant généré un PIB par habitant

de près de 35 000 euros en 2009.

Dans le marasme social ambiant, la jeunesse est la catégorie de la population la plus touchée par le chômage de masse et la plus pauvre. A l'exception de sa composante étudiante, elle est privée de protection sociale car il n'existe pas de statut «jeune». Elle est donc maintenue dans un état de dépendance vis-à-vis de sa famille. Cette situation est alarmante et ne peut plus durer. Tout citoyen de 18 à 25 ans doit pouvoir bénéficier d'une allocation, soit pour poursuivre sereinement ses études, soit pour s'insérer en douceur sur le marché du travail, après avoir élaboré un projet d'emploi et de formation s'inscrivant dans un système global de sécurité sociale professionnelle.

Ce nouveau revenu devra à terme être financé par une hausse des cotisations patronales, (et donc par

un rééquilibrage en faveur du travail par rapport au capital dans le partage des profits des entreprises) pour le connecter directement au monde du travail. Car se former est indispensable à l'emploi de qualité mais ne permet pas de disposer de revenus suffisants. Il s'agit donc bien d'un risque social que doit couvrir la solidarité nationale. Mais pour éviter d'aggraver le déficit de la Sécurité sociale les premières années de son application, je propose de créer un fonds de distribution de l'allocation d'autonomie pour les jeunes financé par un transfert immédiat de 10% des dépenses militaires, soit 4 milliards d'euros. Cette réforme sociale majeure contribuerait - et pas à la marge - à un dispositif global de transformation solidaire de la société.

Par Robert hue Sénateur du Val-d'Oise, président du Mouvement unitaire progressiste

Jeudi 10 Juin 2010

Focus France

DROIT DE REGARD

Un débat bien français

Eric Woerth, qui refuse toujours de révéler quel sera le nouvel âge légal de la retraite - pas avant la fin du congrès de la CFDT -, a néanmoins levé le voile sur certains aspects de la réforme. « *Les salariés usés physiquement et qui peuvent le prouver pourront partir plus tôt à la retraite.* » À la demande des syndicats, le gouvernement accepte de prendre en compte la pénibilité du travail. La pénibilité du travail est un sujet explosif et complexe. Les syndicats en font une question de justice sociale, l'espérance de vie des ouvriers étant inférieure de cinq ans à celle des cadres. Ils voudraient pouvoir négocier un dispositif généreux de départs anticipés.

Seulement qu'entend-on par pénibilité, quand 80% des Français jugent que leur métier est pénible ? Et comment pourrait-on répondre à leurs vœux, au moment où, pour sauver le système, il faut au contraire relever l'âge légal de départ ? Déjà, dans la réforme Fillon de 2003, le dispositif dit "de carrière longue" permettait à ceux qui avaient travaillé avant l'âge de 17 ans de partir plus tôt.

La pénibilité, on en parle depuis 2003. Une notion qui peut donner prise à toutes les revendications. Le

mot revient comme un leitmotiv dans le discours syndical de l'Éducation nationale... Et il faut bien reconnaître qu'un professeur qui affronte des classes agitées, avec des adolescents de plus en plus violents, fait évidemment un métier très dur. Le vendeur qui reste debout toute la journée, le guichetier interpellé par des clients irascibles et mal élevés eux aussi rêvent de partir plus tôt à la retraite. Des discussions, il y en a eu entre partenaires sociaux. Mais aucun accord n'a pu être finalisé... La CGT proposait qu'un ouvrier du bâtiment qui a porté des charges lourdes pendant vingt ans ait droit à une bonification de vingt trimestres. En clair, de partir cinq ans plus tôt à la retraite, ce qui reviendrait à créer un nouveau régime spécial pour environ 50000 personnes, ce que refusent les employeurs.

La réponse du gouvernement est une sorte de "oui, mais". Oui, d'accord pour reconnaître que certains métiers sont pénibles, mais non à une réponse globale. L'ouvrier usé physiquement et qui peut prouver lors d'une visite médicale qu'il n'est plus apte à poursuivre sa tâche aura droit à une retraite anticipée après validation d'une commission *ad hoc*. Démarche que la CGT refuse en

plaidant par exemple qu'un cancer lié à l'exposition à des produits toxiques n'est pas toujours décelable à la cinquantaine, mais qu'elle réduit l'espérance de vie en se déclarant un peu plus tard...

Mais si l'espérance de vie est le critère, on sait qu'elle varie par grandes catégories professionnelles (ouvriers, cadres). En revanche, aucune étude n'a pu mesurer l'impact de la pénibilité sur la longévité des individus exerçant le même métier, tous ne l'exerçant pas de la même manière. Et la pénibilité ne produit pas le même effet sur chacun. Et puis si l'espérance de vie devenait le critère du départ à la retraite, les femmes vivant sept à huit années de plus que les hommes devraient partir plus tard qu'eux.

Dans aucun pays, la notion de pénibilité n'est prise en compte pour calculer l'âge du départ à la retraite. Ce débat n'existe nulle part ailleurs. Seule chose certaine: si l'on en était resté à la retraite à 65 ans, les caisses seraient largement excédentaires et l'on parlerait aujourd'hui d'augmentation du minimum vieillesse.

Nay Catherine